



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 13 AVRIL 2022

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

PRESENTS : José DE JESUS – Louis FINANCE

ABSENT excusé : José ROMERO

Contrôle feuilles de matchs

D4 poule A :

Match no 23930774 STSERNIN – ST COLOMB2 du 09.04.2022 à 20h00 . FORFAIT.

La Commission enregistre le forfait (2em) de l'équipe de ST COLOMB2.

ST SERNIN , 3 buts 3 points --- ST COLOMB , 0 but moins 1 point.

Match no 23930775 U.S.A.D2 – MIRAMONT2 du 10.04.2022 à 15h00. FORFAIT.

La Commission enregistre le forfait (2em) de l'équipe de l' U.S.A.D2.

U.S.A.D , 0 but moins 1 point --- MIRAMONT , 3 buts 3 points.

D4 poule B :

Match no 23930877 AS PASSAGE2 – CASTELMORON2 du 10.4.2022 à 15h00. FORFAIT.

La Commission enregistre le forfait (2em) de l'équipe CASTELMORON2.

AS PASSAGE , 3 buts 3 points --- CASTELMORON , 0 but moins 1 point.

Match no 23930875 SU AGEN3 – VILLEREAL du 09.04.2022 à 19h00. FORFAIT.

La Commission enregistre le forfait (3em, 7 joueurs présent à l'heure du coup d'envoi du match).

Elle déclare cette équipe forfait général. SU AGEN , 3 buts 3 points --- VILLEREAL , 0 but moins 1 point.

Ce forfait entrant dans les trois dernières journées du championnat de D4 poule B (article 9.12 des RS du District), toutes les équipes ayant déjà rencontré l'équipe de VILLEREAL, gardent le résultat acquis sur le terrain ainsi que leurs points.

Les équipes qui doivent les rencontrer d'ici la fin du championnat auront match gagné par 3 buts 3 points.

COURRIER : Demande du club de l'USAD de l'application de l'article 11 des RS du District (Frais de déplacement). D3 poule B Match 23609585 FC Cancon / USAD.

La Commission donne son accord et transmet le dossier au Trésorier pour suite à donner.

LA COMMISSION : pour la journée du 22 mai, nous sommes toujours à la recherche d'un club disposant de 2 terrains où de 2 clubs avec un seul terrain.

Pour la journée du 29 mai, 1 club disposant au minimum de 3 terrains.

Pour les finales de D3 et D4, un seul terrain est demandé (sur un après-midi) pour le jeudi 26 mai, jour de l'ascension. Merci aux clubs de bien vouloir faire acte de candidature.

Le président
José ROMERO